



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, Joël-Désiré Kra Directeur général, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 17 août à 18 h, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu dans la salle du conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 2 426 780 situé au 84, chemin Saint-Pierre.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme la construction d'un deuxième garage au 84, chemin Saint-Pierre dont :

- Construction d'un garage privé isolé sur un terrain dont la superficie est inférieure à 3 700 m² et dont un garage attenant est présent sur le bâtiment principal considérant que 1 seul garage est autorisé par terrain.
- Marge latérale à 0,58 tel que le garage existant considérant que la réglementation exige 1 m d'une limite latérale.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse dg@municipalite.saint-mathieu.qc.ca jusqu'à la fin de la période de consultation. La période de consultation prendra fin le 17 août à 16 h 30. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 26 juillet 2021.

Joël-Désiré Kra
Directeur général